

## L'ESSENTIEL DES PROJETS ET ACTIONS DE L'EQUIPE MUNICIPALE

### Budget 2018

Vote des taxes : le conseil municipal maintient ses engagements et l'augmentation des taxes sera contenue à 1%. Les nouveaux taux pour l'année sont les suivants : taxe d'habitation 18.11%, taxe sur le foncier bâti 11.05% et taxe sur foncier non bâti 15.17%.

Distillerie : le conseil municipal a pris la décision d'aménager un nouvel emplacement pour la distillerie. Celui-ci est trouvé, l'alambic sera installé dans l'aile droite de la mairie. Les travaux commenceront fin d'été pour que l'atelier soit opérationnel en novembre. Surtout que la saison s'annonce riche en fruits.

Eau : malgré un suivi régulier de notre consommation d'eau et du réseau, l'efficacité de celui-ci n'est pas bon. Le taux de perte pour l'année 2017 s'élève à 45% alors que la moyenne nationale est de l'ordre de 30%. Des recherches de fuites ont déjà été réalisées, une fuite importante de +100m<sup>3</sup> par semaine a été trouvée et réparée. Nous avons prévu d'autres investigations cet été afin de détecter d'éventuelles fuites. Le budget eau n'est pas à l'équilibre, la commune a dû abonder celui-ci à hauteur de 40 000€ en 2017.

Par conséquent le conseil municipal a décidé d'augmenter le prix du m<sup>3</sup> d'eau, de 0.20€ pour chacune des tranches. En ce qui concerne la tranche de 1 à 400 m<sup>3</sup> le prix sera de 1.62€, la tranche de 401 à 700 m<sup>3</sup> 1.49€ et au-delà 1.37€/m<sup>3</sup>

### Voirie

L'entreprise Vermot va réaliser l'entretien de l'ensemble de la voirie communale, le montant du devis s'élève à 8 281€.

Eclairage public : les travaux ont enfin commencé depuis le temps qu'ils étaient annoncés ! un grand merci pour votre patience car certaines rues étaient devenues très sombres. Le montant total de la rénovation (becs de rue et armoires électriques) s'élève à 72 796€ TTC soit 60 664€ HT. La part de la commune devrait être inférieure à 20 000€ déduction faite des subventions. Ces travaux vont permettre de réaliser des économies sur la consommation d'électricité de 30% et, de plus, les nouveaux becs de rue sont programmés pour diminuer l'intensité lumineuse de 50% de 23h à 5h.

Ecole : l'effectif pour la rentrée de septembre 2018 s'élève à 140 enfants ce qui permet de maintenir les six classes sur les deux sites. Pour mémoire les effectifs des années précédentes : 2017 =>153 ; 2016=> 137 ; 2015=> 137.

Des investissements réguliers sont réalisés afin d'entretenir nos locaux (WC rénovés courant été 2017, cage d'escalier cet hiver et cet été le bureau de la directrice). En matière d'investissement en nouvelles technologies, l'école des Prés Verts est maintenant équipée de 28 tablettes. Nous avons pu bénéficier d'aide dans le cadre du plan numérique de l'éducation nationale. Cet équipement permet à nos enfants d'accéder à d'autres modes pédagogiques.

Un grand merci aux professeurs des écoles pour leur engagement et investissement et plus particulièrement à la directrice Mme Béatrice Chibout.

### Sentiers de randonnée

Sur le territoire de notre communauté de communes, il existe une quarantaine de sentiers pédestres qui sont entretenus par des bénévoles ou les communes. Leur entretien est très disparate d'une commune à l'autre.

L'idée a été de réaliser une sélection des 15 sentiers les plus attractifs en fonction des axes fixés par la communauté de communes et d'initier une inscription au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées).

Nous avons la chance d'avoir nos 2 sentiers « La Rêverotte » et « Sainte-Radegonde » qui ont été retenus. Ils offrent une découverte du patrimoine naturel franc-comtois, avec la source de la Rêverotte, mais aussi un très beau point de vue depuis la Roche Barchey. C'est une réelle opportunité pour notre commune.

Pour ces 15 sentiers, l'entretien, les travaux ou encore la promotion touristique seraient pris en charge par la CC (il est à noter que le pouvoir de police serait maintenu à l'échelon communal).

J'en profite pour remercier M. Soppera qui assure l'entretien de nos sentiers pédestres avec une grande rigueur.

### Forêt :

Le programme de travaux sylvicoles prévu pour 2018 est estimé à 13 105€ HT. Il consiste à dégager les parcelles 5, 35, 32, 42, à planter 1 300 épicéas dans la parcelle 22 et 1 000 épicéas dans la parcelle 5. Ce programme de travaux comprend également l'entretien du parcellaire des parcelles 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 41, 42 et 14.

Les estimations de vente de bois pour l'année 2018 sont budgétisées à hauteur de 90 000€, ce qui constitue une part importante des recettes de notre commune. A noter que les chablis ont été très importants cet hiver, le volume s'élève à 900 m<sup>3</sup>.

### SECURITE ROUTIERE

Il y a quelques mois, un relevé a montré des excès de vitesse des automobilistes lors de leur traversée du village. Dans un premier temps, le conseil municipal a décidé d'interdire la circulation des véhicules de plus de 3 tonnes 5, dès l'automne. Dans un second temps, le conseil municipal étudie l'aménagement de la voirie. De nombreux habitants soutiennent ce projet de sécurité routière. Restons vigilants pour la sécurité de tous.

### INAUGURATION DE LA SALLE DE LA CURE

Le 2 juin 2018 a eu lieu l'inauguration de la salle socio-culturelle, la Cure, en présence de nombreuses personnalités et élus, sans oublier bien sûr de nombreux habitants de la commune.

La visite des locaux (agencement de la salle, prestations disponibles, annexe) s'est faite avec les commentaires et explications des artisans ayant participé à la réalisation de ce bâtiment et venus en nombre à cette occasion.

Nous espérons que cette réalisation qui a représenté un projet ambitieux satisfera un grand nombre de personnes désireuses de louer ces lieux pour diverses manifestations.

Renseignements et tarifs en mairie.



### FÊTES DES MÈRES

Le vendredi 25 mai 2018, a été servi le traditionnel repas de la fête des mères.

Beaucoup d'entre elles ont répondu à l'invitation et pour cette occasion ont inauguré avec plaisir la toute nouvelle salle de la Cure afin d'y partager un moment de convivialité.



### L'EDITO DU MAIRE

Ce printemps aura été marqué par la fin des travaux de rénovation de la cure et l'inauguration qui a eu lieu le 02 juin en présence de nombreuses personnalités, et d'habitants du village.

C'est toujours avec un grand plaisir et j'ose le dire avec une certaine fierté, pour les élus que nous sommes, d'inaugurer une réalisation, c'est l'aboutissement d'un projet.

La rénovation ou plutôt la réhabilitation de la cure figurait en 2° position de nos objectifs après la création de l'aire de jeux lorsque nous nous sommes présentés aux élections en 2014. Ce bâtiment imposant au centre de village avec plus de 370m<sup>2</sup> de surface au sol, ses jardins en terrasse, ses murs d'enceinte et sa superbe cave voutée ne peuvent pas laisser indifférent. La salle de la « Cure » a une superficie 140 m<sup>2</sup>, elle comporte un office avec cuisine équipée, une pièce de rangement pour la vaisselle, une pièce de rangement pour le mobilier. Elle a une capacité d'accueil de 120 personnes assises. N'hésitez pas à venir la visiter et demander les conditions de location au secrétariat de mairie. Elle est à votre disposition pour fêter vos différents événements familiaux.

Nous avons créé 3 appartements conventionnés 2 de 50 m<sup>2</sup> et un de 70 m<sup>2</sup> ainsi que 2 garages et un local poubelle le montant total des loyer s'élève à 12 000€/an.

Le chauffage est assuré par un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie collective aux pellets. Le montant de l'ensemble des travaux c'est-à-dire (chaufferie, salle, 3 appartements, garages) et études s'élèvent à 1 044 000€ HT. La partie travaux 980 000€ et les études 64 000 €.

Pour financer cet investissement, nous avons bénéficié heureusement de différentes subventions, 357 000€, ce qui correspond à un taux d'aide global de 34%. Le complément a été financé par des emprunts. La charge nette pour la commune est de 20 000€/an. La réussite d'un tel projet repose évidemment sur la qualité des travaux réalisés par les entreprises et la maîtrise d'œuvre. C'est au total plus de 40 réunions qui se sont déroulées en présence des entreprises et de la commission communale mise en place depuis le début. Commission constituée principalement de Richard Myotte et Jean Claude Barbier qui ont assisté à l'ensemble des réunions. Je les remercie pour leur implication, pour le temps qu'ils y ont consacré. Claude ROUSSEL

### L'AGENDA DES MANIFESTATIONS ET DES EVENEMENTS

- Mardi 11 septembre 2018**  
Reprise des cours de couture
- Dimanche 30 septembre 2018**  
Apéritif de la St Michel
- Vendredi 23 novembre 2018**  
Marché de Noël & Concert
- Vendredi 14 décembre 2018**  
Repas des anciens

*N'oubliez pas de consulter les panneaux d'affichage du village, les informations importantes concernant la vie du village et ses environs sont régulièrement mises à jour!*

### ETAT CIVIL DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2017 AU 30 JUIN 2018

#### Naissances

- Aaron RAMBOZ, fils d'Alexis RAMBOZ et de Jennifer TOLEDANO, Le 7 décembre 2017
- Louise RONDOT, fille de Jérôme et Céline RONDOT, le 7 janvier 2018
- Anna, fille de Florent MICHELIN et de Cécile VERMOT, le 21 janvier 2018
- Lucas, fils de Frédéric LUGAND et de Johanne JEANJAQUET, le 30 mars 2018
- Arthur, fils de Julien BOILLON et de Sophie BIZE, le 13 avril 2018
- Gaëtan, fils de Pierre GUYOT-JEANNIN et de Christelle MAGNIN, le 29 avril 2018
- Lola, fille de Laurent MOUGIN et de Charline ROSSI, le 7 mai 2018
- Rozenn, fille d'Emmanuel et de Mathilde PASSARIN, le 8 mai 2018
- Charly et Joé, fils de Simon DUBOZ et d'Angélique ROY, le 31 mai 2018
- Maïssa RICHARD, fille de Dominique et Naïma RICHARD, le 5 juin 2018
- Lyne, fille de Sébastien ROBICHON et de Fanny MOUGIN, le 6 juin 2018



#### Mariages

- Fanny GULLAUD et Loïc RENAUD, le 31 mars 2018
- Emanuelle OTHENIN-GIRARD et Christophe BORTMANN, le 26 mai 2018



#### Décès

- Louis HILLIER, le 15 novembre 2017
- Eliane BRIOT veuve SIMON, le 30 novembre 2017
- Marie-Louise ETIGNARD veuve RUEFFLY, le 4 mai 2018
- Michel HENRIOT, le 5 mai 2018

*Nos condoléances aux familles*

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| 7 | 1 | 6 |   | 3 | 8 | 5 |   | 2 |   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|   | 4 | 9 |   | 6 | 2 | 3 | 8 | 7 |   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 2 |   | 8 | 7 | 9 | 5 |   |   | 6 | 4 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 6 |   | 3 | 2 | 7 |   | 8 | 4 | 5 |   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 4 |   | 2 |   | 5 | 9 | 6 | 7 |   |   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 1 | 7 | 5 | 8 |   | 6 |   | 2 | 3 |   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|   | 2 | 1 | 9 | 8 |   | 7 | 5 | 6 |   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 8 | 6 |   | 5 | 2 | 3 | 4 |   | 9 |   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 9 | 5 |   | 6 | 1 | 7 |   | 3 | 8 |   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 8 |   | 2 | 4 | 1 |   | 9 | 3 | 7 |   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|   | 3 | 5 |   | 6 | 9 | 8 |   | 2 |   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 9 | 7 | 1 |   | 8 | 3 | 5 | 6 |   |   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|   |   | 9 | 1 |   | 7 | 6 | 5 | 8 |   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 5 | 1 |   | 6 | 3 | 2 |   | 7 | 9 |   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 7 | 9 | 6 |   | 4 | 8 | 3 | 2 |   |   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|   | 8 | 6 | 3 |   | 6 | 7 | 4 | 5 |   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 3 | 2 |   | 8 |   | 4 | 1 |   | 6 |   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 6 | 5 | 4 | 9 | 7 |   |   | 8 | 3 |   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |



Les lingettes n'ont pas le temps de se dégrader entre vos WC et la station d'épuration et engendrent un dysfonctionnement de la station d'épuration.

Cela coûte cher à la commune. Ces frais sont répercutés sur les coûts de fonctionnement que vous payez.

#### SECRETARIAT DE MAIRIE

#### HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Yolande BORNE vous reçoit :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h45 à 16h45

Mercredi de 9h à 12h

Samedi de 9h30 à 10h30

#### ENCOMBRANTS

La collecte au porte à porte des encombrants est assurée par Xavier, notre employé communal, uniquement pour les personnes âgées qui n'ont pas les moyens de ce rendre dans les déchetteries.